

MUSIQUE / Modalités de recrutement à la formation DNSPM-DE

NB : les modalités de recrutement sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte sanitaire

1^{RE} PHASE // ADMISSIBILITÉ

A - DÉPÔT DE CANDIDATURE AUX AUDITIONS EN LIGNE

Dépôt de votre candidature en ligne sur la plateforme entre le **4 janvier et le 27 février 2023** inclus : <https://scolarite.lepontsuperieur.eu/inscription>

Merci de bien consulter les modalités de dépôt en ligne.

B - UNE VIDÉO ET DES ÉPREUVES ÉCRITES À DISTANCE

1) Une vidéo en situation de jeu

La vidéo est à envoyer **au plus tard le 27 février 2023**.

Informations importantes et modalités techniques :

- Les moyens techniques/numériques pour la réalisation de la vidéo ne sont pas pris en compte dans l'évaluation
- Importation de la vidéo sur YouTube. Faire le choix de ne pas la répertorier
- Pour le titre de votre vidéo : ESTHÉTIQUE* - NOM + prénom (instrument/chant/tessiture)
Ex : MAA - DUPONT Martin (basse)
- Dans le descriptif de la vidéo, notez les repères de durée permettant de situer le début des œuvres
- Tutoriel pour la mise en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=xGxA4-yiSEM>
En cas de difficulté, contacter Pierrick Hernandez / phernandez@lepontsuperieur.eu

*TRAD : musiques traditionnelles, MAA : musiques actuelles amplifiées, CAC : classique à contemporain, CHLY : chant lyrique

Comment transmettre votre vidéo ?

Au moment de la saisie de votre dossier de candidature en ligne, vous devrez télécharger la fiche intitulée « Fiche lien vidéo pour l'épreuve d'admissibilité ».

Merci de bien la remplir et d'y faire figurer le lien Youtube vers votre vidéo.

POUR LES CLASSIQUES À CONTEMPORAINS (CAC) :

Votre vidéo (8 minutes minimum – 10 minutes maximum) devra débuter par une courte présentation : vous y énoncerez de manière distincte, face caméra, votre nom, votre instrument et les œuvres ou extraits d'œuvres que vous interprétez, dans l'ordre de diffusion. En cas de coupure (dans un concerto par exemple), merci de préciser clairement le numéro de mesure auquel vous vous arrêterez.

- Le cadrage de votre enregistrement vidéo devra permettre à tout moment de voir votre visage et vos deux mains (privilégiez un plan unique, suffisamment large et sans montage)
- Votre prestation devra obligatoirement comporter au moins deux œuvres de langage ou d'époques différents
- L'inclusion dans votre prestation d'une œuvre ou d'un extrait d'œuvre de langage contemporain sera appréciée
- Pour les instruments monodiques, il est fortement conseillé d'inclure dans votre programme au moins une œuvre pour instrument seul

POUR LES CHANTEUSES ET CHANTEURS LYRIQUES (CHLY) :

Votre vidéo (8 minutes minimum – 10 minutes maximum) devra débiter par une courte présentation : vous y énoncerez de manière distincte, face caméra, votre nom, votre tessiture et les œuvres ou extraits d'œuvres que vous interprétez, dans l'ordre de diffusion.

- Merci de privilégier la présentation d'œuvres vocales d'époques et de formes différentes (oratorio, opéra, lied/mélodie) avec l'obligation du français et de l'italien et au moins d'une autre langue de votre choix.

POUR LES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA) :

Votre vidéo (8 minutes minimum – 10 minutes maximum) devra débiter par une courte présentation : vous y énoncerez de manière distincte, face caméra, votre nom et les morceaux ou extraits de morceaux que vous interprétez, dans l'ordre de diffusion.

- Votre prestation instrumentale et/ou vocale pourra être individuelle ou en groupe

POUR LES MUSIQUES TRADITIONNELLES (TRAD) :

Votre vidéo (10 minutes maximum) devra être accompagnée d'un document (format PDF) présentant votre aire culturelle et votre répertoire.

- Le cadrage de votre enregistrement vidéo devra être en plan suffisamment large
- Votre prestation devra être représentative de votre pratique artistique actuelle. Il doit obligatoirement comporter au moins deux pièces différentes dont une à danser

2) Des épreuves écrites à distance

L'épreuve écrite sera réalisée à distance **le samedi 11 mars 2023** et nécessitera impérativement une connexion internet. Un lien sur lequel vous trouverez les sujets d'épreuves vous sera envoyé par mail le samedi 11 mars 2023 à 10h*. Vos productions écrites seront à renvoyer le jour même au plus tard à 17h au format PDF.

**en cas de non-réception, merci d'appeler Le Pont Supérieur jusqu'à 12h au 06 29 84 72 69*

POUR LES CLASSIQUES À CONTEMPORAINS (CAC) :

- **Commentaire écrit d'un texte** : après la lecture d'un texte de philosophique ou littéraire de 15 lignes, traitant d'un sujet artistique de portée générale, vous aurez à en faire une courte synthèse, puis à répondre à des questions sur le sujet musical abordé
- **Analyse sur partition et commentaire d'écoute**

POUR LES CHANTEUSES ET CHANTEURS LYRIQUES (CHLY) :

- **Commentaire écrit d'un texte** : après la lecture d'un texte de 15 lignes, vous aurez à en faire une courte synthèse et à répondre à des questions portant sur le sujet musical abordé
- **Analyse sur partition et commentaire d'écoute**

POUR LES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA) :

- **Commentaire écrit d'un texte** : après la lecture d'un texte de 15 lignes, vous aurez à en faire une courte synthèse et à répondre à des questions portant sur le sujet musical abordé
- **Analyse/commentaire d'écoute** : 6 extraits de styles et genres différents feront l'objet d'une écoute et d'un commentaire

POUR LES MUSIQUES TRADITIONNELLES (TRAD) :

- **Commentaire écrit d'un texte** : après la lecture d'un texte de philosophique ou littéraire de 15 lignes, traitant d'un sujet artistique de portée générale, vous aurez à en faire une courte synthèse, puis à répondre à des questions sur le sujet musical abordé
- **Commentaire d'écoute et analyse d'extraits sonores et vidéo**

RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ : 1^{ER} AVRIL 2023

2^E PHASE // ADMISSION

A – ÉPREUVES PRATIQUES EN PRÉSENTIEL

Les épreuves en présentiel (sur le site de Rennes) se dérouleront du **17 au 21 avril 2023**.

Les candidat.es qui seront admissibles à cette épreuve recevront une convocation par voie électronique au minimum 7 jours avant l'épreuve.

POUR LES CLASSIQUES À CONTEMPORAINS (CAC) :

- **Épreuve individuelle** : présentation du programme de 30 minutes composé d'œuvres de styles différents qui aura été transmis au moment du dépôt de la candidature. Le jury choisit parmi ce programme les œuvres ou fragments d'œuvres interprétées. Cette épreuve n'excédera pas 15 minutes.
- **Réappropriation collective** : les candidat.es sont regroupé.es en ensemble de plusieurs musiciens et musiciennes et préparent en loge une courte pièce pendant 1h maximum. Ce travail est restitué devant le jury. Un court commentaire avec le jury suit cette restitution.

POUR LES CHANTEUSES ET CHANTEURS LYRIQUES (CHLY) :

- **Épreuve individuelle** : présentation du programme de 30 minutes composé d'œuvres de styles différents qui aura été transmis au moment du dépôt de la candidature. Le jury choisit parmi ce programme les œuvres ou fragments d'œuvres interprétées. Cette épreuve n'excédera pas 15 minutes.
- **Réappropriation collective** : les candidat.es sont regroupé.es en ensemble de plusieurs chanteurs et chanteuses et préparent en loge une courte pièce pendant 1h maximum. Ce travail est restitué devant le jury. Un court commentaire avec le jury suit cette restitution.

POUR LES MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA) :

- **Épreuve individuelle** : prestation musicale de 20 min (instrumentale et/ou vocale) avec un programme libre (le candidat ou la candidate se présente en solo ou avec son groupe habituel (maximum 5 personnes)).
- **Réappropriation collective** : un extrait de score avec support écrit et/ou audio permettant de constater l'adaptabilité musicale en groupe de 3 ou 4 candidat.es (30 min de préparation en groupe, puis 2 présentations avec commentaire devant le jury).

POUR LES MUSIQUES TRADITIONNELLES (TRAD) :

- **Épreuve individuelle** : présentation de deux programmes compris entre 10 et 15 minutes chacun. Le premier est composé d'œuvres uniquement à danser (en situation d'animation de danse), le second de toutes autres pièces que vous jugerez intéressant de proposer. Le programme doit illustrer votre affiliation à l'aire ou aux aires culturelles défendues.
- **Réappropriation collective** : les candidat.es sont regroupé.es en ensemble de plusieurs musicien.nes et préparent en loge une courte pièce pendant 1h maximum. Ce travail est restitué devant le jury. Un court commentaire avec le jury suit cette restitution.

B - ENTRETIEN EN VISIO

Entretien avec le jury portant sur les motivations, le parcours et le projet des candidat.es (15 minutes).
Les entretiens se dérouleront durant la période du 10 au 12 mai 2023.

RÉSULTATS D'ADMISSION : 1^{RE} SEMAINE DE JUIN 2023